

Entre “eau déchet” et “eau ressource”:**la réutilisation des eaux usées pour l’irrigation de l’agriculture à Mont-de-Marsan****Romain Carrausse¹, Selin Le Visage²**¹*Geographie et Aménagement du Territoire, APESA, Pau, France*²*Géographie, Université Paris 8, UMR LADYSS, Saint-Denis, France***ABSTRACT**

Dans un contexte de changement climatique, d’intensification des épisodes de sécheresse et de raréfaction de la ressource en eau en quantité et qualité suffisantes, des tensions sociopolitiques émergent face aux solutions pour y faire face (Barreteau et Bouleau, 2023 ; Carrausse, 2022). Plusieurs auteurs parlent d’un passage d’un gouvernement de son abondance à celui de sa pénurie (Auvet, 2019 ; Fernandez, 2017). La réutilisation des eaux usées de station d’épuration (ou ReUse) pour l’irrigation se développe en France et la ReUse a d’ailleurs été citée comme une solution pour faire face à ces problématiques dans le récent plan gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l’eau. En sciences sociales, la littérature scientifique sur la réutilisation des eaux usées pour l’agriculture s’est jusqu’ici concentrée sur les enjeux d’acceptabilité sociale et de perception du public (Al-Saidi, 2021 ; Faria et Naval, 2022 ; Ricart, Rico et Ribas, 2019), notamment sur la problématique de la qualité de l’eau (Garin, Montginoul et Noury, 2020 ; Nkhoma et al., 2021), des facteurs socio-psychologiques sur la perception des risques (Smith et al., 2017) et des controverses liées à différents récits et imaginaires de la société civile face à cette solution technique (Takman et al., 2023). L’objectif de cette contribution est d’interroger les trajectoires de constructions sociotechniques de la ReUse et de son usage de l’eau pour l’agriculture, comme de mettre en évidence les dimensions spatiales et politiques structurant ce type d’aménagement de la ressource en eau.

À Mont-de-Marsan (Landes), dans le bassin-versant du Ludon, un projet d’irrigation de 1000 hectares de terres agricoles (21 exploitations) par les eaux usées traitées de la station d’épuration de Conte a débuté en 2024, pour une livraison programmée en 2027. Porté conjointement par la Régie des eaux de l’Agglomération de Mont-de-Marsan (Mont de Eau Agglo), l’Institution Adour, le Syndicat intercommunal de gestion des eaux du bassin versant Ludon-Gaube et la chambre d’agriculture des Landes, ce projet résulte du PTGE¹ Midour. Ce projet de ReUse présente une double spécificité. Il s’agit de construire cinq réservoirs (165 000 à 473 000 m³) pour stocker les eaux usées produites sur l’année par la station d’épuration, de façon à garantir 1,4 millions m³ de rejets en moins dans le milieu et, après traitement et stockage, autant d’eau disponible pour l’agriculture pendant la saison d’irrigation. Ainsi, il s’agit aussi d’un projet de substitution des prélèvements agricoles dans la rivière du Ludon en amont : les irrigants bénéficiant de cette nouvelle ressource sécurisée ne devront plus pomper en rivière, argument central des porteurs du projet selon lesquels il y aura donc moins de pression sur le milieu en période d’étiage si celui-ci est mis en œuvre.

Cette communication explore les tensions conséquentielles à la cohabitation de deux construits sociotechniques de l’eau de STEP pour l’irrigation à Mont-de-Marsan : « eau déchet » et « eau ressource ». Pour ce faire, ce travail présentera dans une première partie son inscription théorique, disciplinaire et les méthodologies de recherche employées. Une seconde partie portera sur le contexte géographique et hydrologique du projet de réutilisation des eaux usées de la STEP² de Conte de Mont-de-Marsan et les trajectoires territoriales de la gestion de l’eau dans lequel le projet s’insère. Dans une dernière partie, trois axes de résultats préliminaires seront présentés. Le premier portera sur le volet quantitatif du projet et analysera les tensions règlementaires et politiques de la conception de cette « eau déchet » comme une « eau ressource » en tant que prélèvement substitué au milieu au sein des dispositifs de gestion. Un deuxième axe s’attardera sur le volet qualitatif. Il portera sur les tensions géographiques de la double désignation des eaux usées pour l’irrigation de l’agriculture, entre “eau déchet” et “eau ressource”. Sur ces mêmes problématiques qualitatives, il s’agira dans le troisième axe de montrer le processus induit par le projet, parfois tendu, de mise en visibilité de la question de la qualité de l’eau prélevée dans le milieu et utilisée pour l’irrigation.

¹ Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau² Station d’Épuration des eaux usées

Approche de recherche

Notre recherche s'inscrit dans une *political ecology* de l'eau, entre approche technopolitique (modes de gouvernance, politiques de gestion de l'eau et projets d'aménagements) et approche sociotechnique (pratiques des irrigants, modalités d'accès, de distribution et d'utilisation des ressources). Autour du concept de "territoire hydrosocial" (Boelens, 2015 ; Flaminio, Rouillé-Kielo et Le Visage, 2022 ; Rouillé-Kielo, Visage et Flaminio, 2022), cette recherche s'ancre également dans les travaux en géographie politique de l'environnement sur les modes de gouvernance, les dispositifs de gestion de l'eau et les infrastructures techniques (Daniell et Barreteau, 2014 ; Ghiotti et Rivière-Honegger, 2012 ; Venot et al., 2011). Par cette entrée des *water studies*, nous voulons par la « nouveauté » de l'objet de recherche ReUse explorer les dimensions spatiales, narratives, sociales et politiques sous-jacentes au développement de cette technologie - à l'instar par exemple des réflexions récentes de Anne-Laure Collard et François Molle sur les approches interdisciplinaires ou des prises en compte des problématiques environnementales dans les politiques quantitatives de l'eau (Collard et Mouheb 2024; Molle et Collard 2024).

Sur le plan méthodologique, cette recherche s'inscrit dans un partenariat en cours de formalisation entre différents acteurs. En premier lieu, l'APESA, en tant que Centre de Transfert de la Région Nouvelle-Aquitaine et Centre de Ressources Technologiques de l'État a structuré un projet de recherche pluriannuel sur les enjeux sociotechniques de la réutilisation des eaux usées pour l'agriculture. Pour mener à bien ce projet, une convention de partenariat de recherche multiacteur est en cours d'achèvement afin d'étudier le projet de la réutilisation des eaux usées de la STEP de Conte de Mont-de-Marsan sur plusieurs années. Cette convention comprendrait l'UMR LADYSS, l'Institution Adour, Mont de Eau Agglomération, la Chambre d'Agriculture des Landes, ainsi que le Syndicat Intercommunal et de gestion des eaux du bassin versant du Ludon et du Gaube. Par la formalisation en cours de ce partenariat, cette communication a bénéficié d'un accès aux documents techniques relatifs au projet de la STEP de Conte. Ce travail de recherche s'appuie également sur un premier travail de terrain exploratoire effectué en juillet-août 2024, durant lequel sept entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des porteurs du projet au sein de l'Institution Adour, de la Régie des Eaux de Mont-de-Marsan, de la Chambre d'Agriculture des Landes, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de deux agriculteurs du Syndicat Intercommunal et de gestion des eaux du bassin versant du Ludon et du Gaube, ainsi que de l'élu référent sur la gestion de l'eau de l'agglomération de Mont-de-Marsan.

Éléments de contexte du projet

Retracer la généalogie du projet, et la transformation des territoires hydrosociaux dans lesquels il s'inscrit, met en évidence des dispositifs de gestion de pénurie d'eau multiéchelles et multiacteurs. Le projet découle d'arènes de délibérations mises en place afin de construire des compromis s'agissant de solutions sociotechniques pour faire face aux déficits quantitatifs et qualitatifs des cours d'eau. La trajectoire de la réutilisation des eaux usées de la STEP de Conte pour l'irrigation est en effet à lire dans le déploiement à plusieurs échelles de différentes politiques de gestion de l'eau en France. Le Ludon et le Midou, cours d'eau concernés par le projet, appartiennent au bassin versant de l'Adour et sous bassin versant de la Midouze. Ils sont donc inscrits dans le SDAGE Adour-Garonne. Ces deux territoires sont gérés par l'Institution Adour, Établissement Public Territorial de Bassin, depuis 1978³. Suite au drame de Sivens dans le Tarn et aux circulaires sur les projets de territoire de 2015, l'Institution Adour a piloté le PTGE MIDOUR de 2016 à 2020.

Sur le volet quantitatif, le PTGE établit un déséquilibre de 10 millions de mètres cubes. Pour les combler, les démarches de concertations aboutissent aux solutions suivantes : 3 millions par les économies d'eau (mise en place du goutte-à-goutte, etc.), 1,75 million par les changements de pratiques agricoles (changements d'assolements, pratiques de couverture des sols, etc.), et 3,15 millions de mètres cubes par la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation de l'agriculture. À noter que la « création de ressource » par des projets de stockage de l'eau, de type retenues collinaires, a été écartée par les associations de protection de la nature. Le choix de la réutilisation des eaux usées de la STEP de Conte après leur stockage et traitement s'explique au regard de différents facteurs.

Le premier tient aux acteurs, à leurs relations façonnées dans le temps lors de précédents projets et ainsi à leur expérience leur permettant de s'organiser pour la réutilisation de eaux non-conventionnelles pour l'irrigation. En effet, du PTGE au projet de la STEP de Conte, nous retrouvons la Chambre d'Agriculture des Landes, les élus de l'agglomération de Mont-de-Marsan via la Commission Locale de l'Eau, l'Institution Adour et le Syndicat

³ EPTB

Intercommunal du Ludon et du Gaube – soit, les parties-prenantes du projet de Mont-de-Marsan. De l'historicité de leur coordination dans cette arène s'ajoute la réalisation d'un projet de valorisation des eaux d'un forage géothermique de Mont-de-Marsan. La ville exploite en régie deux forages géothermiques destinés à alimenter un réseau de distribution d'eau chaude. Afin de répondre à ses obligations réglementaires, la chambre d'Agriculture des Landes a proposé à la ville d'étudier la possibilité d'utiliser ces eaux pour irriguer des parcelles agricoles, qui a entraîné la construction d'un bassin de stockage de 300 000 mètres cubes, la création d'une conduite d'acheminement, ainsi que l'aménagement de réseau d'irrigation en 2017.

Le deuxième tient au risque de non-renouvellement de l'autorisation de la STEP de Conte, fonctionnant sous régime dérogatoire en attendant une amélioration de la qualité de ses rejets, ceux-ci n'étant plus assez dilués par les faibles débits en rivière en période d'étiage. En effet, en 2019, l'arrêté d'exploitation de la STEP de Conte est en cours de révision : trop de phosphore est rejeté lors de l'étiage du Midou. Suite à une étude faite par SUEZ, deux solutions émergent : une mise aux normes par de nouveaux traitements du phosphore, ou la réutilisation de ces eaux usées pour l'irrigation de l'agriculture. Du fait des dynamiques de coordinations et d'apprentissages organisationnels entamées par le projet de géothermie, la Chambre d'Agriculture des Landes s'est rapidement positionnée pour proposer le projet de ReUse de la Step de Conte. C'est dans ce contexte sociotechnique que la ReUse s'est imposée comme solutions au sein du PTGE et que le projet de la STEP de Conte y a été intégré. L'argumentaire technique et hydrologique tient alors à la suppression de 40 pompages en rivière et le gain de 0,3 mètre cube seconde en aval de la STEP, pour un débit d'étiage plus stable voire une restauration du milieu. Pour ce faire, toutes les eaux de la STEP seront utilisées, soit 1,4 million de mètres cubes.

Résultats préliminaires

Promettre la substitution des prélèvements dans le milieu et garantir la sécurisation de la ressource en eau pour l'irrigation

Le bassin du Ludon est en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Il est géré par le syndicat intercommunal, notamment au travers des seuils de rivière pour garantir le pompage et deux ouvrages de réalimentation. 1,5 million de mètres cubes sont autorisés pour prélèvements. Le projet de la STEP de Conte substituerait 1,4 million de mètres cubes prélevés en rivière (100 mille mètres cubes resteraient en captage de nappe, pour les agriculteurs utilisant un forage). Une tension porte sur la construction sociotechnique des volumes prélevables autorisés pour le projet - autrement dit à la conception de cette « eau déchet » comme une « eau ressource » en tant que prélèvement substitué au milieu.

D'un côté, les porteurs de projets argumentent une suppression des prélèvements. De l'autre, les services instructeurs questionnent le maintien du même volume autorisé au vu des objectifs de baisse des prélèvements. Un acteur du projet avance : *« il faut faire comprendre au financeur, qu'avec la suppression des impacts de prélèvements sur le milieu de 1,5 million de mètres cubes, que l'on rentre quand même dans la norme des 10% d'économie d'eau européenne, malgré le fait que le volume prélevé reste le même pour les agriculteurs »*. Un autre acteur avance que si aujourd'hui les volumes autorisés sont à 1,5 million de mètres cubes pour le Ludon, dans les faits, les volumes ne dépassent pas 1 million de mètres cubes du fait du manque d'eau. De plus, si la substitution par le projet est de 1,4, une modélisation pluviométrique au sein des réservoirs augmenterait les volumes prélevables à 1,7 million de mètres cubes pour les agriculteurs. Cette augmentation peut poser des problèmes politiques, économiques et réglementaires. En effet, un élément de débat semble se formaliser : alors que la prochaine Autorisation Unique de Pluriannuelle (AUP) – présenté par l'OUGC IRRIGADOUR – doit adopter une baisse des volumes autorisés, l'enjeu pour les parties prenantes est que le projet et ses exploitants soient exemptés de cette réduction au prétexte qu'ils n'utiliseront plus d'eau prélevée dans le milieu à l'étiage, mais des eaux usées produites par la STEP de Conte. Ce qui est en jeu ici, c'est la viabilité financière du projet, c'est-à-dire un taux de financement public qui permette un coût acceptable pour les agriculteurs afin d'en assurer le financement. Dit autrement, un élément de négociation est que les services instructeurs ne conditionnent pas un taux de subvention public important à des mesures d'économie d'eau pour chacune des exploitations rattachées au projet.

Stocker les eaux usées pour irriguer : implications réglementaires de la transformation d'une « eau déchet » en « eau ressource »

La géographicité de ce projet au titre de sa dimension sociotechnique ne s'arrête pas aux seuls territoires et échelles de gestion de l'eau desquels il résulte. En effet l'eau usée traitée pour l'agriculture se caractérise par une

double désignation ou catégorisation selon les acteurs et les phases du projet : « eau déchet » et « eau ressource ». En tant qu'au déchet, l'utilisation des eaux usées pour l'irrigation s'inscrit dans un champ de normes et de réglementations spécifiques. Le réseau de distribution à partir de la station d'épuration n'est pas considéré formellement comme un périmètre irrigué, comme le souligne un acteur de la chambre : « *qu'est-ce que c'est la ReUse, c'est un plan d'épandage sur 1000 hectares* ». À ce titre, une exploitation agricole a été écartée du projet du fait d'une captation d'eau potable à proximité et donc des enjeux « sanitaires » induits par les risques de pollution de « l'eau déchet ». Par ailleurs, la réglementation oblige un point de conformité⁴ en sortie de STEP⁵. Or, l'enjeu pour les porteurs de projet est de savoir si la logique de la réglementation voudrait que des points de conformités complémentaires soient également implantés pour les cinq réservoirs. Si cette norme s'applique, le projet perdrait sa faisabilité et viabilité économique. De cette « eau déchet » auxquelles s'applique un champ de normes relativement récentes spécifiques à la ReUse, « l'eau ressource » pour l'irrigation de l'agriculture relève de différents aspects. Si l'eau de la STEP de Conte ne pouvait plus être rejetée dans le milieu naturel du fait des risques d'eutrophisation de la Midouze, les porteurs insistent sur le fait qu'elle est valorisable pour l'irrigation de l'agriculture, qui plus est au regard du phosphore qu'elle contient. Il s'agit de sécuriser l'eau disponible d'un point de vue quantitatif, et d'avoir une eau d'une qualité déjà suffisante grâce à son traitement en sortie de STEP avant stockage. Au sein de l'étude de préfaisabilité, il est spécifié que cela n'est pas pour autant un problème d'acceptabilité pour les irrigants et que l'enjeu est plus à la compatibilité réglementaire de cette « eau ressource » : « *les entretiens réalisés auprès des irrigants ont été l'occasion d'aborder la perception qu'ils avaient de la possibilité d'utiliser de l'eau traitée pour irriguer. La majorité a indiqué ne pas avoir de problème d'acceptabilité envers cette ressource de substitution. Les seules inquiétudes relevées concernent le risque de non-compatibilité de l'eau avec les productions biologiques.* »

« Laver plus blanc que blanc » ? Rendre visible la question de la qualité de l'eau en dehors des eaux usées

Le troisième aspect que revêt la double construction sociotechnique de l'eau au sein du projet – « eau déchet » et « eau ressource » - est la mise en visibilité des enjeux qualitatifs pour l'agriculture, autrement dit la crainte d'une trajectoire de construction d'un problème public. En premier lieu, le projet de la STEP de Conte rend visible la question de la qualité des eaux de rejet des stations d'épuration au sein du territoire hydrosocial. Cela renvoie aussi à la représentation des agriculteurs jusqu'ici : « une bonne eau pour irriguer » a une dimension géographique, selon une position des prélèvements agricoles à l'aval ou à l'amont des STEP, comme le dit un acteur : « *Tous ceux qui ont en aval des STEP, personne ne se pose la question [de la qualité de leur eau]* ». Ce processus de mise en visibilité a des implications importantes pour le monde agricole : « *Un bruit de fond c'est que l'on regarde la qualité de l'eau, ce n'est pas un sujet normalement, car au niveau agricole on ne veut pas qu'il y ait ce sujet* ». Ici, le processus de mise en visibilité de la qualité de l'eau a pour conséquence des craintes du milieu agricole de la commensuration et de l'objectivation de la qualité des eaux prélevées en milieu naturel. Un autre sujet de tensions relatives à cette mise en visibilité est soulevé par un autre acteur : « *Moi j'arrive avec un projet qui garantit une meilleure qualité de l'eau que dans le Ludon, mais qu'est-ce que j'ai pas dit ! ça a remonté à la coop, etc.* ». Ici s'illustre un des argumentaires des parties prenantes qui tient notamment au fait que la sécurisation de la ressource en eau pour les exploitations agricoles leur permettra une contractualisation plus facile avec des coopératives et filières de transformation. Cependant, la crainte du secteur agricole et agroalimentaire sur la qualité des eaux utilisées peut être un frein à cette contractualisation : « *on est dans une zone d'agriculture intermédiaire. Le fait qu'il y ait le projet de ReUse, ils pourront contractualiser avec les industries, mais ils vont sortir les parapluies* ». Ainsi, le processus de mise en visibilité de la qualité de l'eau pour l'agriculture laisse entrevoir la structuration de deux débats contradictoires : l'invisibilisation du sujet de la qualité de l'eau d'irrigation en milieu naturel par le secteur agricole d'un côté et la volonté de contrôle de la qualité de l'eau de ReUse pour le secteur agroalimentaire de l'autre.

Conclusion

Le projet de réutilisation des eaux usées de la STEP de Conte pour l'irrigation de l'agriculture du Ludon a la particularité de faire cohabiter deux constructions sociotechniques de l'eau : une « eau déchet » et « une eau ressource ». Leur cohabitation est à la source de tensions et de paradoxes. Sur les aspects qualitatifs, sont appliquées

⁴ Lieu de contrôle de la qualité d'un milieu où les exigences applicables pour un usage donné doivent être vérifiées.

⁵ Arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts

à l'eau déchet des réglementations supplémentaires et spécifiques, qui peuvent dans le même temps être incompatibles avec les réglementations de l'eau ressource, c'est à dire l'eau agricole. La représentation spatiale de l'eau ressource chez ses usagers diffère de celle de l'eau déchet : la géographie d'une eau qualitative pour l'une n'est pas la même que pour l'autre. Enfin, la construction d'une eau déchet en eau ressource engendre chez le secteur agricole des tensions sur la mise en visibilité de la qualité de l'eau pour irriguer d'un côté, et une volonté de contrôle supplémentaire sur ces aspects qualitatifs de l'autre. En termes quantitatifs, certains acteurs construisent l'eau déchet au même titre qu'une eau ressource, c'est-à-dire sujette aux mêmes instruments et dispositifs de gestion de pénurie ; d'autres construisent l'eau déchet indépendamment de ces politiques et y voit la création de « ressource en eau » exempte de toute restriction, car déconnectée du milieu. Ces éléments de tensions renseignent également sur la façon dont est considérée sociopolitiquement cette innovation dans les trajectoires territoriales de gestion de l'eau : elle est une promesse de résolution du déséquilibre quantitatif et qualitatif du bassin du Ludon, comme une promesse de sécurisation des pratiques agricoles dans le bassin. Or, les débats émergents face à ce discours laissent entrevoir la structuration de différents fils narratifs, propre à des catégories et des coalitions d'acteurs, que nous continuerons d'explorer dans la suite de nos travaux.

REFERENCE

- Al-Saidi, Mohammad. 2021. « From Acceptance Snapshots to the Social Acceptability Process: Structuring Knowledge on Attitudes Towards Water Reuse ». *Frontiers in Environmental Science* 9 (mars):633841. <https://doi.org/10.3389/fenvs.2021.633841>.
- Auvet, Brice. 2019. « Façons de gouverner et façons de faire l'eau en Crau ». Thèse de doctorat, Montpellier: Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement. <http://www.theses.fr/s211441>.
- Barreteau, Olivier, et Gabrielle Bouleau. 2023. « Eau : qui perd, qui gagne ? » *Natures Sciences Sociétés* 31 (1): 1-2. <https://doi.org/10.1051/nss/2023026>.
- Boelens, Rutgerd. 2015. *Water, Power and Identity*. https://www.academia.edu/23680752/Water_Power_and_Identity_The_cultural_politics_of_water_in_the_Andes.
- Carrasse, Romain. 2022. « Face à la pénurie d'eau dans le Marais poitevin : dispositifs de gestion et trajectoire conflictuelle de réserves de substitution pour l'irrigation agricole ». *Natures Sciences Sociétés* 30 (3-4): 254-64. <https://doi.org/10.1051/nss/2023005>.
- Collard, Anne-Laure, et Nassim Mouheb. 2024. « Itinéraire d'un dialogue autour de la réutilisation des eaux traitées : entre génie des procédés et sociologie ». In .
- Daniell, K.A., et Olivier Barreteau. 2014. « Water governance across competing scales: coupling land and water management ». *Journal of Hydrology* 519:2367-80. <https://doi.org/10.1016/j.jhydrol.2014.10.055>.
- Faria, Daniella, et Liliana Naval. 2022. « Wastewater reuse: Perception and social acceptance ». *Water and Environment Journal* 36 (février). <https://doi.org/10.1111/wej.12776>.
- Fernandez, Sara. 2017. « Gouverner la pénurie d'eau ». In *Ecologie politique de l'eau : rationalités, usages et imaginaires*, édité par Jean-Philippe Pierron, 353-59. Paris: Hermann.
- Flaminio, Silvia, Gaële Rouillé-Kielo, et Selin Le Visage. 2022. « Waterscapes and Hydrosocial Territories: Thinking Space in Political Ecologies of Water ». *Progress in Environmental Geography* 1 (1-4): 33-57. <https://doi.org/10.1177/27539687221106796>.
- Garin, Patrice, Marielle Montginoul, et Benjamin Noury. 2020. « Waste water reuse in France – social perception of an unfamiliar practice ». *Water Supply* 21 (5): 1913-26. <https://doi.org/10.2166/ws.2020.242>.
- Ghiotti, Stéphane, et Anne Riviere-Honegger. 2012. « Le contrat de canal : une contribution à un nouveau mode de gouvernance de la gestion de l'eau agricole à l'échelle locale ? Exemple du canal de Gignac ». In , 301. Quae. <https://hal.science/hal-00828660>.
- Molle, Francois, et Anne-Laure Collard. 2024. « Sharing Water Between Nature and Humans: Environmental Flows and the Politics of Quantification ». *Water Alternatives* 17 (mai).
- Nkhoma, Peter R., Kamal Alsharif, Erick Ananga, Michael Eduful, et Michael Acheampong. 2021. « Recycled Water Reuse: What Factors Affect Public Acceptance? » *Environmental Conservation* 48 (4): 278-86. <https://doi.org/10.1017/S037689292100031X>.

- Ricart, S., A.M. Rico, et A. Ribas. 2019. « Risk-Yuck Factor Nexus in Reclaimed Wastewater for Irrigation: Comparing Farmers' Attitudes and Public Perception ». *Water (Switzerland)* 11 (2). <https://doi.org/10.3390/w11020187>.
- Rouillé-Kielo, Gaële, Selin Le Visage, et Silvia Flaminio. 2022. « Territoire hydrosocial et conflictualité : lecture croisée des arrangements et reconfigurations territoriales associés à l'introduction de projets liés à l'eau ». *Géocarrefour* 96 (2). <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.20092>.
- Smith, Heather, Stijn Brouwer, Paul Jeffrey, et Jos Frijns. 2017. « Public responses to water reuse - Understanding the evidence ». *Journal of environmental management* 207 (novembre):43-50. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2017.11.021>.
- Takman, Maria, Michael Cimbritz, Åsa Davidsson, et Lea Fuenfschilling. 2023. « Storylines and Imaginaries of Wastewater Reuse and Desalination: The Rise of Local Discourses on the Swedish Islands of Öland and Gotland ». *Water Alternatives* 16 (janvier):207-43.
- Venot, Jean-Philippe, Luna Bharati, Mark Giordano, et François Molle. 2011. « Beyond Water, beyond Boundaries: Spaces of Water Management in the Krishna River Basin, South India ». *The Geographical Journal* 177 (2): 160-70. <https://doi.org/10.1111/j.1475-4959.2010.00384.x>.